

Bruxelles s'est partagé le gâteau

Les partenaires de la nouvelle majorité à la Région bruxelloise se sont mis d'accord vendredi sur la répartition des compétences.

Au gouvernement

► Le PS disposera du ministre-Président et d'un secrétaire d'Etat, compétents pour le développement territorial, la politique de la ville, la rénovation urbaine et les affaires étudiantes, le Port de Bruxelles, la fonction publique, les pouvoirs locaux, le tourisme, les matières biculturelles d'intérêt régional et l'image de Bruxelles et la propreté.

► Le FDF disposera d'un ministre (Didier Gosuin) et d'une secrétaire d'Etat (Cécile Jodogne), compétents pour la politique de l'emploi et la formation professionnelle, la politique économique, le commerce extérieur et le ► Siamu.

Le CDH disposera d'un ministre, compétent pour l'environnement, la conservation de la nature, la politique de ► l'eau, l'énergie et le logement.

Le VLD disposera du vice-président du gouvernement, compétent pour les finances et les budgets, les relations ► extérieures et l'image de Bruxelles.

Le ministre SP.A héritera des travaux ► publics, du transport et des taxis.

Le CD&V disposera d'un secrétaire d'Etat, compétent pour l'informatique, l'égalité des chances et la coopé-

ration au développement.

Au Parlement

Le PS présidera le Parlement régional bruxellois et le premier vice-président sera SP.A.

À la Cocom

Au collège réuni de la Commission communautaire commune (Cocom): le PS disposera du président. Le FDF et le VLD géreront conjointement les compétences de la santé, la fonction publique, le budget, les finances et les relations extérieures. Le CDH et le SP.A géreront conjointement les compétences de l'aide aux personnes, les personnes handicapées, les familles (dont les allocations familiales).

À la Cocof

Au collège de la Commission communautaire française (Cocof), le PS disposera de la présidence et des compétences suivantes: l'enseignement et le transport scolaire, les crèches, le sport, la culture, le tourisme. Le FDF s'occupera de la formation, de la santé et de la fonction publique. Le CDH hérite, lui, des personnes handicapées, de l'action sociale, des familles et des relations internationales. Le CDH présidera aussi le Parlement francophone de Bruxelles. Les noms des personnes qui exerceront ces fonctions devraient être dévoilés ce samedi.

M. Co. (Avec Belga)